



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère chargé
de l'environnement

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact

Article R. 122-3 du code de l'environnement



N° 14734*01

Ce formulaire n'est pas applicable aux installations classées pour la protection
de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité administrative de l'Etat compétente en
matière d'environnement

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'administration

Date de réception :

Dossier complet le :

N° d'enregistrement :

2014-402

1. Intitulé du projet

2. Identification du maître d'ouvrage ou du pétitionnaire

2.1 Personne physique

Nom

POINSOT

Prénom

Pierre

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Nom, prénom et qualité de la personne habilitée à représenter la personne
morale

RCS / SIRET

1 11 11 11 11 11 11 11 11 11

Forme juridique

Joignez à votre demande le document CERFA n° 14734*01

3. Rubrique(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de rubrique et sous rubrique	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la rubrique

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1

4.1 Nature du projet

classouage

4.2 Objectifs du projet

Mettre en culture comme il était convenu en 2007

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase de réalisation

defichi en 2014- et 2015-

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

4.4.1 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

4.4.2 Précisez ici pour quelle procédure d'autorisation ce formulaire est rempli

pour dessaiché et mettre en culture

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale (assiette) de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur
<i>2 Ha - 76 a 67 ca</i>	

4.6 Localisation du projet

Adresse

*Sur Landreville Touchant
la Commune de Neuville
/ S/ Seine -*

Coordonnées géographiques¹

Long. ___ ° ___ ' ___ " ___ Lat. ___ ° ___ ' ___ " ___

Pour les rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32° ; 41° et 42° :

Point de départ :

Long. ___ ° ___ ' ___ " ___ Lat. ___ ° ___ ' ___ " ___

Point d'arrivée :

Long. ___ ° ___ ' ___ " ___ Lat. ___ ° ___ ' ___ " ___

Communes traversées :

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui ☐ Non ☒

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une étude d'impact ?

Oui ☐ Non ☐

4.7.2 Si oui, à quelle date a-t-il été autorisé ?

9 Juin 2007

4.8 Le projet s'inscrit-il dans un programme de travaux ?

Oui ☐ Non ☐

Si oui, de quels projets se compose le programme ?

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

5.1 Occupation des sols

Quel est l'usage actuel des sols sur le lieu de votre projet ?

en friche puisque le bois a été coupé en 2008

Existe-t-il un ou plusieurs documents d'urbanisme (ensemble des documents d'urbanisme concernés) réglementant l'occupation des sols sur le lieu/tracé de votre projet ?

Oui ☐ Non ☐

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

Si oui, intitulé et date d'approbation :
Précisez le ou les règlements
applicables à la zone du projet

Pour les rubriques 33° à 37°, le ou les documents ont-ils fait l'objet d'une évaluation
environnementale ? Oui ☐ Non ☐

5.2 Enjeux environnementaux dans la zone d'implantation envisagée :

Complétez le tableau suivant, par tous moyens utiles, notamment à partir des informations disponibles sur le site internet
<http://www.developpement-durable.gouv.fr/etude-impact>

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ou couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☐	☒	
en zone de montagne ?	☐	☒	
sur le territoire d'une commune littorale ?	☐	☒	
dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (régionale ou nationale) ou un parc naturel régional ?	☐	☒	
sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☐	☒	
dans une aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine ou une zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager ?	☐	☒	
dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	☐	☒	
dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles ou par un plan de prévention des risques technologiques ?	☐	☒	
si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	☐	☐	
dans un site ou sur des sols pollués ?	☐	☒	
dans une zone de répartition des eaux ?	☐	☒	

dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à l'alimentation humaine ?	☐	☒	
dans un site inscrit ou classé ?	☐	☒	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
d'un site Natura 2000 ?	☐	☒	
d'un monument historique ou d'un site classé au patrimoine mondial de l'UNESCO ?	☐	☒	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Domaines de l'environnement :		Oui	No n	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ?	☐	☒	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☐	☐	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	☐	☐	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☐	☐	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☐	☐	
	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	☐	☐	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☐	☐	

Risques et nuisances	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☐	☐
	Est-il concerné par des risques naturels ?	☐	☐
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☐	☐
Commodités de voisinage	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☐	☐
	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☐	☐
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	☐	☐
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	☐	☐
	Engendre-t-il des rejets polluants dans l'air ?	☐	☐
	Engendre-t-il des rejets hydrauliques ? Si oui, dans quel milieu ?	☐	☐
Pollutions	Engendre-t-il la production d'effluents ou de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	☐	☐
	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	☐	☐
Patrimoine / Cadre de vie / Population	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme / aménagements) ?	☐	☐

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets connus ?

Oui ☐

Non ☒

Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui ☐ Non ☒ Si oui, décrivez lesquels :

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une étude d'impact ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

parce que j'ai eu l'autorisation en 2007 (voir feuille jointe) d'exploiter le bois sur cette parcelle chose qui a été faite en 2008 en 2 fois, je devais défricher cette parcelle mais le temps a passé vite, je suis tombé malade depuis 2 ans et demi et ma fille voudrait que ce projet soit réalisé d'où ce courrier pour savoir si je peux défricher et mettre en culture.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

	Objet
☐	Un plan de situation 1/25 000 ou, à défaut, au 1/50 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;
☐	Des photographies datées (2 ans maximum) de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des différentes prises de vue ;
☐	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;
☐	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

☐

Fait à

Neuville 15/Seine

le,

15 juillet 2014.

Signature

HH Guyot

Service du Cadastre

Département :

10

Commune :

LANDREVILLE (187)

Section : Z101

Echelle d'origine : 1/2000

Echelle d'édition : 1/5000

Date de l'édition : 02-04-2007

Numéro d'ordre du registre de constatation :

Cachet du service d'origine :

CENTRE DES IMPOTS FONCIER
DE L'AUBE
Section d'Ordre
143 AV. P. BROSSOLETTE B.P. 364
10025 TROYES CEDEX
Téléphone : 03 25 71 27 47
Réception : du Lundi au Vendredi
de 8h45 à 12h et de 13h30 à 16h

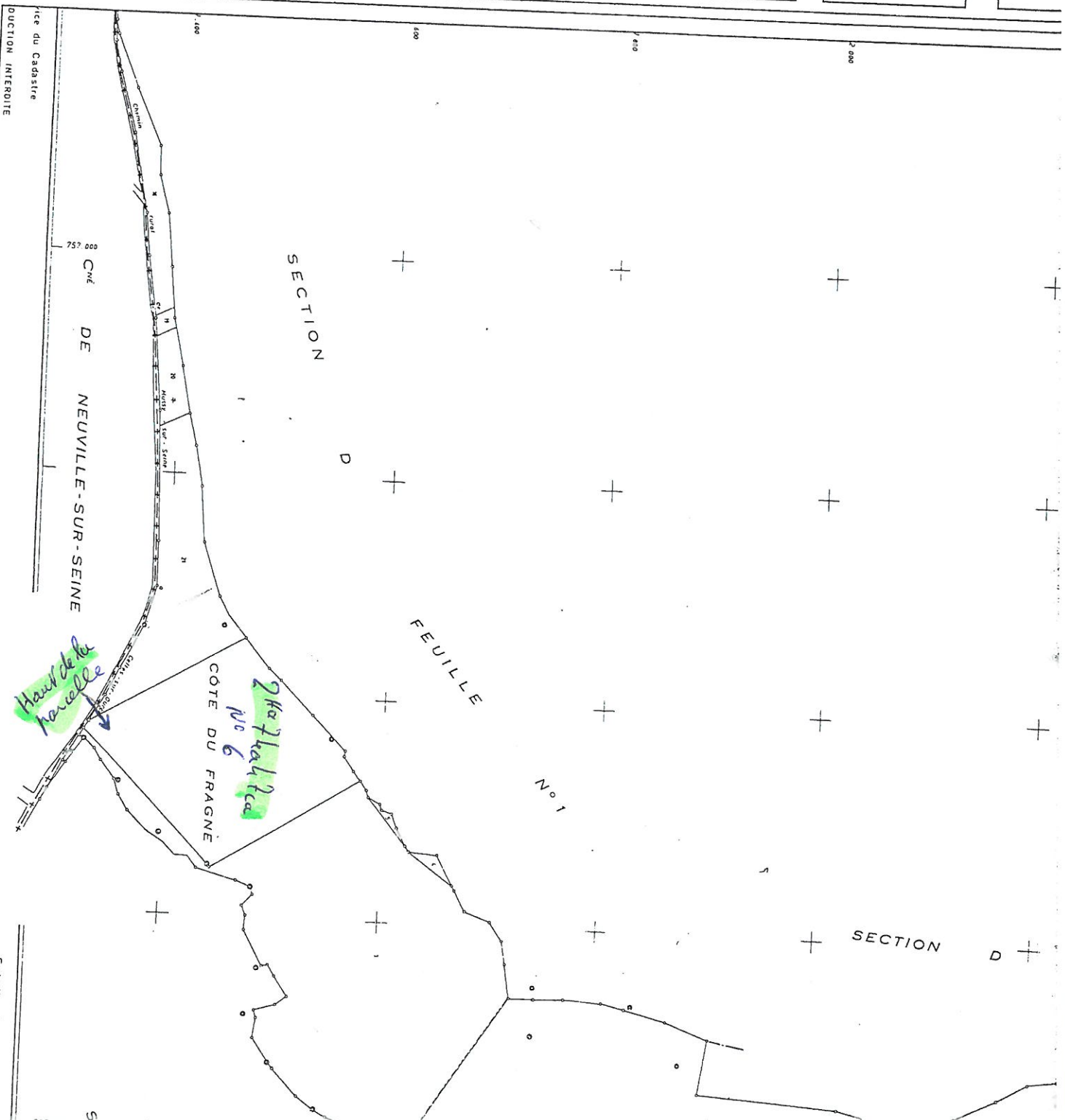
Extrait certifié conforme au plan cadastral
informatisé à la date :

A

Le

02 Avril 2007

[Signature]







FEUILLE

2ha 76a 47ca

6
CÔTE DU FRAGNE

Vue Ouest

Vue Nord
L'ancienne
en fond.

Vue Sud

Vue Est

Forêt de la Roche

Celles-sur-Ourge

les lignes de Néron de S. Seine
Haut de la Roche

Ect

Direction Départementale de l'Équipement
et de l'Agriculture de l'Aube

Arrêté n° 07-2994

arrêté portant autorisation de coupe

Le Préfet,

- VU le Code de l'Urbanisme et notamment ses articles L.130-1 et R.130-1 à R.130-8 ;
VU la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations ;
VU la loi n° 2001-602 du 09 juillet 2001 d'orientation sur la forêt ;
VU l'arrêté préfectoral n° 07-2458 du 2 juillet 2007 portant délégation de signature à Monsieur Yves TACHKER, Directeur Départemental de l'Équipement et de l'Agriculture de l'Aube,
VU la demande d'autorisation de coupe présentée par Madame et Monsieur GUYOT Bernard, enregistrée sous le numéro 10187-2007-004 à la Direction Départementale de l'Équipement de l'Agriculture de l'Aube ;
VU la délibération du 18/11/2005 du Conseil Municipal de Landreville s'engageant sur l'élaboration d'un plan local d'urbanisme sur son territoire ;
VU les éléments de l'enquête effectuée ;

A R R E T E

Article 1^{er} - Madame et Monsieur GUYOT Bernard, demeurant 46 grande rue 10250 NEUVILLE-SUR-SEINE, sont autorisés à effectuer une coupe rase de 3,6000 ha de bois situés, conformément au plan annexé dans le dossier de demande présenté, sur le territoire de la commune de Landreville, cadastrés comme suit :

Lieu-dit	Section	n° parcelle	Surface à couper
Cote du Fragne	ZI	6 et 21p	03 ha 60 a 00 ca

Article 2 - la présente autorisation de coupe est valable deux ans à compter de la date de sa délivrance.

Article 3 - la présente autorisation de coupe est attribuée sous réserve de la régénération totale des surfaces ayant fait l'objet de la coupe autorisée par cet arrêté.

Article 4 - la présente autorisation de coupe fera l'objet, par les soins du Maire de la commune de situation de la coupe, d'un affichage en Mairie de Landreville, de manière visible de l'extérieur pendant une période de deux mois conformément aux dispositions fixées à l'article R 130-5 du Code de l'Urbanisme.

.../...

Article 5 - En cas de contestation de la présente décision, un recours peut être déposé auprès du Tribunal Administratif de Châlons-en-Champagne dans un délai de deux mois à compter de la date de notification de cette décision.

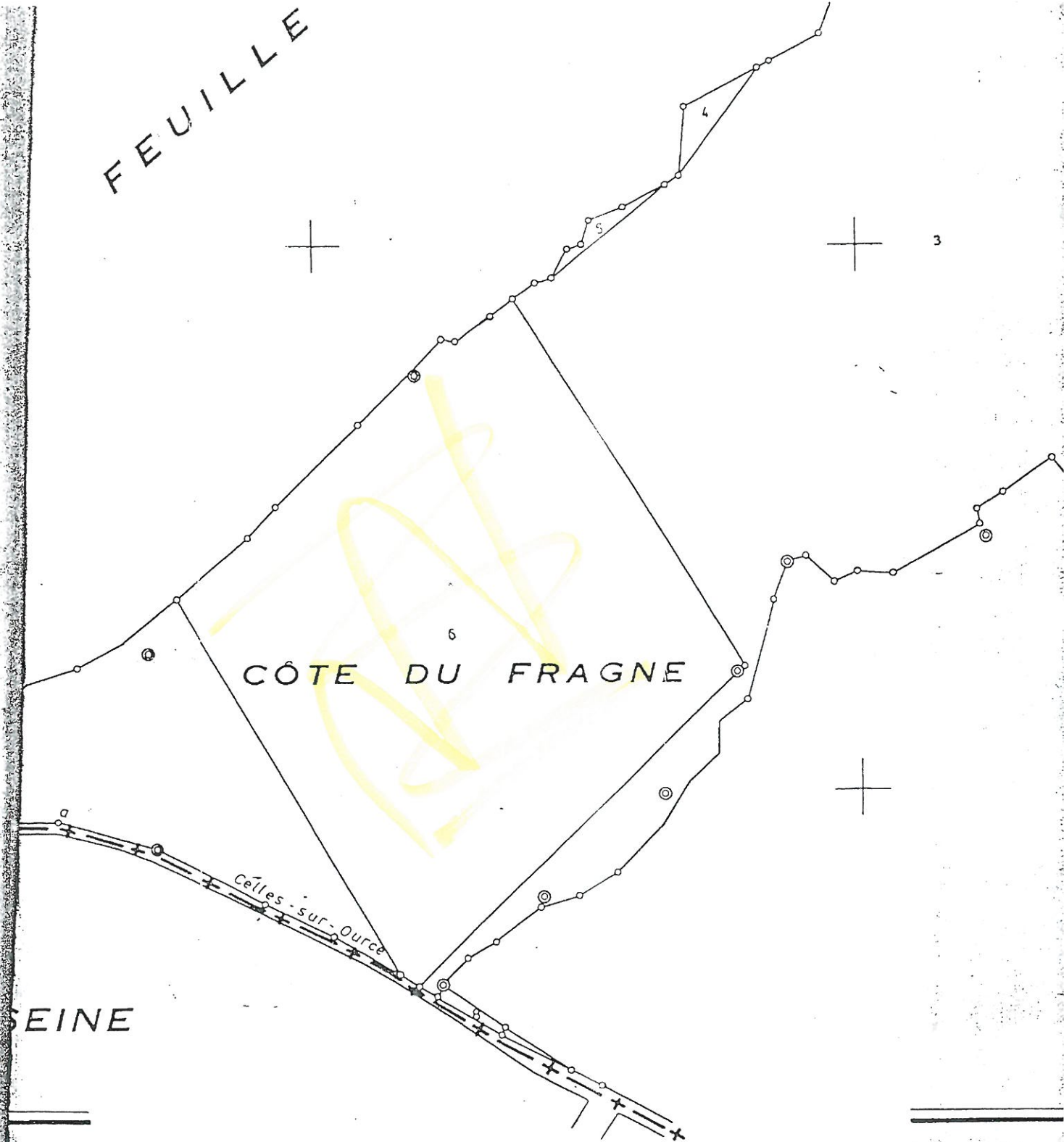
Article 6 - Monsieur le Directeur Départemental de l'Équipement et de l'Agriculture de l'Aube et le Maire de la commune de Landreville sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à Madame et Monsieur GUYOT Bernard et transmis au Maire de Landreville.

A Troyes, le 09 AOUT 2007

Pour le Préfet et par délégation,
Le Directeur Départemental
de l'Équipement et de l'Agriculture de l'Aube,

Le chef du Service Eau Environnement
Yves TACKER
Daniel COIFFER

FEUILLE



Eche